

Sommaire

- Page 1 : édito de Marie-Thérèse Bodo.
- Page 2 : CTA du 15 mars.
- Page 3 : CTA du 15 mars (suite).
- Page 4 : 3ème PrépaPro.
- Page 5 : l'EPLÉ ou la dérive d'un système ; Le mépris affiché !
- Page 6 : Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail ; Mouvement 2012.
- Page 7 : CCREFP du 16 mars ; Du copinage au profilage ; Stage syndical.
- Page 8 : Adieu à Gilbert ; Contractuels.

Une lueur d'espoir

é
d
i
t
o

En lisant ces mots certains d'entre vous se diront « quelle folie ! ».

A l'heure des suppressions massives de postes, alors que nos collègues attendent que soient officialisées les mesures de cartes scolaires, alors que notre métier est déprécié, notre conscience professionnelle mise en cause, comment être optimiste ?

La réalité de ce mois de mars est effectivement sombre : 48 postes supprimés dont 22 mesures de cartes prévues par le rectorat, c'est une saignée que notre académie n'avait jamais connue. Il est vrai que le rectorat a également prévu un grand nombre de compléments de services pour les collègues titulaires sur postes. Mais le nombre annoncé initialement était encore plus important. Les mobilisations qui ont eu lieu avant les vacances, les arguments avancés par nos représentants ont fait reculer le rectorat sur quelques décisions mais surtout, aussi bien le Recteur que ses acolytes ont dû reconnaître que leurs choix étaient purement budgétaires. Elles ont surtout permis aussi bien aux élus des collectivités territoriales qu'aux parents de comprendre que l'intérêt des jeunes et leur formation étaient sacrifiés sur l'autel de la finance.

Ce système est arrivé en bout de course.

Si la concurrence avec l'apprentissage existe toujours, si nous devons supporter l'agression de messages publicitaires insupportables, la

réalité du terrain montre que ce système ne peut pas remplacer la formation initiale en lycée professionnel. Aussi bien les services du rectorat que les élus de la Région commencent à reconnaître les limites de l'apprentissage.

En ce qui concerne les annonces faites par Monsieur Sarkozy concernant sa volonté de mettre l'année de terminale bac pro en apprentissage ou sa proposition de nous faire travailler 8 heures de plus, elles montrent sa méconnaissance totale de l'enseignement professionnel, de la réalité du travail en entreprise et confirme son mépris pour notre métier. Cette ignorance et ce dédain pour notre travail même s'ils sont douloureux montrent à tous ceux qui se préoccupent de l'avenir des jeunes qu'une autre voie doit être recherchée.

Alors malgré les difficultés qui s'annoncent pour la rentrée prochaine, nous devons tenir bon.

Dans chaque instance, chaque conseil d'administration, face aux parents ou aux simples citoyens, face aux candidats à la Présidence, nous devons rappeler l'importance de la formation initiale publique, celle qui donne à chaque jeune sans discrimination les moyens de devenir un citoyen responsable, un professionnel capable de s'adapter, un être humain ouvert aux autres.

Professeurs de lycée professionnel, la tête haute, soyons fiers de notre métier, et gardons l'espoir que notre énergie sera mise au service de l'avenir.

Marie-Thérèse BODO

Comité Technique Académique du 15 mars 2 012

Déclaration de Christophe TRISTAN au nom du SNUEP-FSU

Les annonces faites récemment par l'actuel Président de la République montrent une méconnaissance du travail pédagogique effectué en lycée professionnel plus qu'inquiétante. Obliger l'ensemble des élèves de terminale Bac Pro à devenir apprentis est à la fois irréalisable, anti-pédagogique et peu respectueux des choix des jeunes et de leur famille.

Monsieur Sarkozy ignore-t-il que les élèves qui arrivent en terminale ont déjà effectué des PFMP en entreprises et qu'ils ont besoin de temps pédagogique pour terminer leur formation ?

Quelle liaison entre les lycées professionnels et les CFA ?

Quelle organisation pour l'obtention du diplôme ?

Quelles entreprises d'accueil ?

Cette proposition est également un transfert de charges sur les Régions.

Aucune question liée à la pédagogie ou la faisabilité de cette proposition n'a été envisagée et cette annonce n'est pas digne d'un responsable de ce niveau.

Pour l'académie de Limoges, la volonté de supprimer des postes de fonctionnaires en particulier dans l'Education nationale se traduit par une « taxe » extrêmement lourde en particulier dans les lycées professionnels.

Les choix politiques qui ont conduit à la carte des formations présentée cette année trouvent leur conclusion dans les suppressions de postes annoncées pour ce Comité Technique.

Pour aboutir à ces suppressions, l'administration minimise les effectifs élèves ce qui a pour conséquence de diminuer les moyens donnés aux établissements et conduit à des impasses telles que la majorité des Conseils d'administrations ont refusé les propositions faites par les Chefs d'établissement. Il ne sera plus possible à la rentrée 2012 de respecter les conditions imposées par les référentiels du bac 3 ans. Dans de nombreux établissements, le « choix » proposé était soit de donner les moyens nécessaires à l'enseignement professionnel pour que les groupes soient dans des conditions de sécurité préconisées mais pénaliser l'enseignement général ou inversement donner les conditions nécessaires à une acquisition des connaissances qui tiennent compte des exigences des programmes et de l'examen mais en pénalisant l'enseignement professionnel.

Les conditions d'enseignement se dégradent pour les enseignants par l'alourdissement de la charge de travail dû aux heures supplémentaires, de l'angoisse de ne pouvoir répondre aux exigences des programmes et des conditions préconisées par les Inspecteurs. Les choix de Monsieur le Recteur nuisent gravement aux possibilités de réussite des élèves quand il faut choisir entre donner des moyens à tous pour l'obtention du baccalauréat ou donner les moyens nécessaires aux poursuites d'études post-bac..

Quant à la mobilité tant vantée par Monsieur le Recteur, elle a un goût amer quand on sait que dans la plupart des lycées professionnels de l'académie la subvention d'Etat est insuffisante d'environ 30 % pour dédommager les élèves et les enseignants des frais liés aux PFMP.

Que ce soit sur ce point, sur la gestion de la carte scolaire, sur les DGH attribués aux établissements, l'avenir des jeunes passe au second plan, l'élévation du niveau de qualification est sacrifiée sur l'autel financier.

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les experts, assumez-vous cette responsabilité de la dégradation de l'enseignement professionnel dans notre académie quand les citoyens et les jeunes viendront vous réclamer des comptes ?

Compte-rendu du CTA

Lors de ce Conseil Technique Académique, nous avons été informés de la suppression de 137 équivalents temps pleins dans le second degré. Dans le document du CTA, il était indiqué pour les lycées professionnels, la suppression de 51 postes de PLP. Après négociation avec le Recteur et ses services, nous avons pu sauver 3 postes qui devaient être supprimés. Ce sont maintenant 48 postes qui seront supprimés l'année prochaine (22 mesures de carte scolaire et 26 postes vacants) dans l'académie de Limoges.

Malheureusement, **47 collègues** auront leurs postes fragilisés par la multiplication de compléments de service dans d'autres établissements. En fait, 69 équivalents temps pleins seront supprimés pour les lycées professionnels, un lourd tribut payé malgré quelques avancées grâce à l'action syndicale et la mobilisation des collègues... (au départ le rectorat avait prévu de supprimer 82,5 postes de PLP).

Pendant le déroulement de ces commissions, nous avons pu mettre en avant beaucoup d'incohérences, comme la présence insuffisante de nombre d'heures d'enseignement dans certaines disciplines. Dans certains établissements, le nombre de HSA était suffisant pour créer des postes, mais l'administration nous a rétorqué que les heures postes et les HSA ne font pas partie de la même enveloppe.

En effet, depuis la mise en place du BAC 3 ans, l'accompagnement personnalisé est comptabilisé en HSA (environ 5% de la DGH) et non en heures d'enseignements, ce qui explique le constat de 18 à 24 heures pour une même discipline et sans prof. De même, on nous a aussi affirmé que la création de poste n'était pas possible du fait que ces heures pouvaient être données à une autre matière l'année d'après. Donc, il suffirait de refuser les HSA pour mettre l'administration dans la difficulté et devant ses obligations.

Le plus troublant a été la multiplication de postes profilés (postes spécifiques) et l'implication des chefs d'établissement pour justifier ces créations. Il est clair que nous allons vers du recrutement local. Pire, pour la première fois dans l'académie de Limoges, malgré l'aval du Recteur et du Secrétaire Général sur notre demande de création d'un poste, un chef d'établissement a fait front pour refuser cette création de poste. Vous avez bien lu, des chefs d'établissement refusent la création de poste. Pourquoi ? Sûrement pour déjà mettre en pratique le recrutement local ou faire du copinage interne...

Attention, il est important de dénoncer ces pratiques comme nous l'avons fait au CT et de poursuivre au niveau local dans les conseils d'administration, car cela risque :

- de fermer la porte à des collègues hors de l'académie de Limoges ;

(Suite page 2)

(Suite
de la
page 2)

- de contribuer à limiter le mouvement dans l'académie de Limoges ;
 - de ne jamais donner la possibilité à des collègues TZR d'être un jour sur poste fixe ;
- Enfin, c'est donner un pouvoir décisionnel immense au chef d'établissement, imaginez la suite...
Enfin, pour diminuer les moyens horaires dans l'attri-

bution des DGH, l'administration a minimisé les effectifs élèves pour les rentrés 2012... et j'en passe.
Vous trouverez ci-après le tableau répertoriant les mesures de carte scolaire et les suppressions de postes. Nous restons évidemment à votre disposition pour vous donner des informations complémentaires....

Christophe TRISTAN

ETABLISSEMENTS	SUPPRESSIONS	PV	MCS	CREATIONS
M.Nadaud-Bellac	1 génie thermique 1 math sciences	X X		
St Exupéry- Limoges	1 math sciences 1 génie méca. engin	X	X	
R.Dautry-Limoges	1 génie chimique 1 génie mécanique construction 1 arts appliqués	X	X X	
M.Pagnol- Limoges	1 lettres anglais 1 éco. gestion vente 1 éco. gestion vente	X X	X	
Le Mas Jambost-Limoges	1 génie ind. bois 1 arts appliqués	X X		
S. Valadon-Limoges				1 lettre histoire 1 STMS
J. Monnet-Limoges	1 lettres histoire	X		
M. Bastié-Limoges	1 composition 1 impression 2 génies électroniques 1 arts appliqués	X X X	X X	
E. Vaillant-St Junien	1 lettres histoire 1 génie ind. Struc. métal.	X	X	
J.B Darnet-St Yrieix	1 lettres histoire 1 éco. gest. communication 1 éco. gest. comptabilité		X X X	
J.Jaurès-Aubusson	1 lettres anglais 1 économie gestion vente	X X		
D.Gay-Bourganeuf				1 lettres histoire 1 math sciences
Felletin	2 lettres histoire 1 génie cons. Éco. 1 arts appliqués	X	X X	
J. Favard-Guéret	1 économie gestion communication 1 lettres espagnol	X	X	
St Vaury	1 génie mécanique 2 génie électrotechnique	X X	X	1 génie électrotechnique SPEA*
Bort les Orgues	1 génie ind. bois	X		
Cabanis-Brive	1 génie méca. cons.	X		
P. Caraminot Egletons				1 génie méca réalisation SPEA*
EREA Meymac	1 génie. cons. réalisation	X		
M. Barbanceys-Neuvic	1 génie méca. const. 2 génie méca. engin	X	X	
R.Cassin-Tulle	1 lettres histoire 1 lettres anglais 1 génie ind. bois 1 éco gestion communication 1 éco gestion comptabilité 1 éco gestion communication 1 éco gestion comptabilité	X	X X X X X	1 lettres espagnol 1 éco gestion communication SPEA* 1 éco gestion comptabilité SPEA*
B.Ventatdour-Ussel	1 éco gestion comptabilité		X	

PV : poste vacant ; MCS : mesure de carte scolaire ; * SPEA : poste spécifique

La classe de 3^{ème} PrépaPro

Elle se substitue dès la rentrée 2 012 à la classe de 3^e DP6. Après un couac dû au Recteur, l'information est officielle.

Dans l'académie de Limoges pour la rentrée 2 012 ces classes sont implantées en lycées professionnels. Mais elles pourraient exister en collèges ou en CFA.

Elles sont proposées à des élèves volontaires prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation dans les voies professionnelle, générale ou technologique.

Les objectifs

L'ambition première est la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences au palier 3. Mais aucune orientation n'est interdite.

Une deuxième langue vivante comme dans toutes les troisièmes, permet aux élèves de ne pas limiter leurs vœux d'orientation aux seules spécialités dans lesquelles la seconde langue vivante n'est pas exigée.

Les élèves de troisième « prépa-pro » :

- présentent le diplôme national du brevet, dans la série de leur choix.
- peuvent éventuellement être candidats au certificat de formation générale (CFG), s'ils sont dans leur dernière année de scolarité obligatoire

Un texte national devrait préciser les nouvelles définitions d'épreuves au DNB et l'explicitation des différentes séries est annoncée.

La classe de troisième « prépa-pro » cherche à créer, chez des élèves scolairement fragiles, une dynamique nouvelle leur permettant de mieux réussir leur dernière

année de 1er cycle en s'appuyant sur des méthodes pédagogiques différentes, tout en mûrissant un projet de formation par la découverte de métiers relevant de différents champs professionnels.

L'organisation

Une partie des horaires est globalisée et un renforcement des activités relatives à la découverte des métiers et des formations sont censé permettre aux équipes pédagogiques la création de projets adaptés aux besoins des élèves :

Un maximum de 216 heures (6h/semaine) de séquences de découverte professionnelle, comportant des séances de découverte des parcours et des formations (en LP, lycées agricoles, CFA ou sur les plateaux techniques des SEGPA), dont une initiation aux activités professionnelles, et des périodes en milieu professionnel (visites, séquences d'observation, stages d'initiation en milieu professionnel)

72 heures d'accompagnement personnalisé annualisées permettant une aide à l'acquisition du socle commun et au suivi de l'élève. Elles sont réalisées par un ou des membres de l'équipe pédagogique.

Explicitation de certains enseignements :

Pour le bloc « Sciences et technologie » : les programmes à mettre en œuvre « s'appuient sur les programmes de collège en vigueur (BOEN spécial n°6 du 28 août 2008)

3 enseignements sont concernés : sciences physiques, SVT et éventuellement Technologie. Il est conseillé de définir un projet commun. Il faut prendre appui sur les thèmes développés dans la compétence 3 du socle.

Pour le bloc « Langues vivantes » programme de collège (BO hors-série n° 7 du 26 avril 2007) ; L'objectif visé est la validation du niveau A2 dans une des deux langues au choix de l'élève et de sa famille.. Ce niveau est obligatoire pour l'obtention du DNB. L'organisation et l'horaire entre les deux langues peuvent varier.

Ce qu'en pense le SNUEP :

Ce dispositif destiné aux élèves les plus fragiles ne prévoit aucun moyen supplémentaire.

Le ministère, sous prétexte de pédagogie de projet, a pour objectif de globaliser donc annualiser les horaires. Les préconisations font état de projet et de travail en équipe mais aucun temps de concertation n'est prévu pour les équipes.

Encore une fois si les objectifs de remédiation sont indispensables, ce dispositif alourdira encore notre charge de travail.

*Marie-Thérèse BODO
Valérie BOUCHER*

<u>Horaires prévus :</u>		
Enseignements	Horaire élève 3 DP6	Horaire 3 ^{ème} PrépaPro
Français	4 h 30	4h30
Mathématiques	4 h	4h
Langue vivante étrangère LV1, LV2	3 h	4h
Histoire-géographie-éducation civique	3 h 30	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30	4 h
Physique-chimie	2 h	
Technologie	2 h	
Enseignements artistiques : -Arts plastiques,	1 h	1h30
Éducation physique et sportive	3 h	3 h
DP6	6 h	6h (216 h annualisées)
Accompagnement personnalisé		2 h (72 h annualisées)
Heures de vie de classe	10 h annuelles	10 h annuelles
Total élèves	30 h30	32 h

L'EPLE ou la dérive d'un système.

Plus de vingt ans après la loi n° 83-633 du 22 juillet 1983 créant l'« Etablissement Public Local d'Enseignement », l'E.P.L.E. a pris une place décisive au sein du système éducatif. De manière progressive et continue, de nouvelles tâches sont venues s'ajouter à sa mission fondamentale d'enseignement.

Mais chacun sait-il, près de 30 ans après sa mise en place, ce qu'est réellement et ce que représente un EPLE ????

Le concept de départ est celui-ci : l'Etat conserve la prise en charge de la mission d'enseignement et les collectivités territoriales deviennent responsables de la construction et du fonctionnement des établissements scolaires. L'autonomie voulue au départ (politique de gauche) a été créée afin d'avoir une plus grande efficacité :

- en considérant que dans un système de plus en plus complexe, une grande partie des phénomènes doit s'appréhender au plus près du terrain,

- en rendant aux acteurs un statut d'agent et non d'exécutant pour qu'ils soient force vive de toute rénovation.

De plus, la création du statut d'EPLE devait permettre à l'établissement de se concevoir comme une entité fonctionnelle dont le « projet » était censé mobiliser réellement les acteurs de la communauté éducative.

Le concept était intéressant, cohérent et valorisant pour tout un chacun. En effet, la diversité des formations, la complexité des enseignements en Lycée Professionnel, l'encadrement des différents personnels ne pouvait se contenter d'un seul cadrage national !

Mis à part les missions de l'EPLE qui s'identifient à celles du chef d'établissement, aucun texte n'a explicité les missions de l'EPLE lui-même ; le décret de 1985, modifié à plusieurs reprises, a en effet pour objet l'organisation et le fonctionnement de l'EPLE. Seule la désignation même de l'entité « Etablissement Public Local d'Enseignement » fournit une indication sur sa vocation.

Que constate-t-on aujourd'hui ? Même doté du statut d'EPLE, « l'établissement » existe-t-il en tant que lieu où s'élabore « un projet d'établissement qui définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux » ??? On est en droit de se poser la question !!

Nos dirigeants nationaux (cette fois de droite) ont détourné et transformé l'esprit de la loi initiale pour l'utiliser comme moyen de suppression de postes !!!

La réalité telle que nous la connaissons est celle-ci : Dans un contexte de suppression

de postes, le Rectorat attribue une enveloppe (DGH) insuffisante pour que l'établissement puisse fonctionner convenablement ; le chef d'établissement décide d'une répartition, forcément injuste. En découle des difficultés d'enseignement, des choix de dédoublement, des inégalités entre les équipes pédagogiques, et toutes les dérives que nous connaissons. Diviser pour mieux régner n'a jamais été d'autant d'actualité !!

Sans parler du projet d'établissement, les horaires "dûs" élèves ne sont pas toujours respectés !!!

Une fois de plus, on se rend compte que l'Elève n'est plus au cœur du débat, et que les enseignants sont montrés du doigt comme des mauvais élèves !!!

Aujourd'hui, l'autonomie de l'E.P.L.E. est encore en construction ; mais si l'administration centrale et les responsables académiques doivent être respectueux de cette autonomie (et attribuer les heures nécessaires), ils doivent aussi avoir le souci d'éviter que la diversité des approches ne dérive en disparités non compatibles avec le principe d'unité du service public.

L'autonomie de l'EPLE, telle qu'elle est actuellement définie, relève plus d'un discours sur l'autonomie, que de la mise en œuvre de ses principes. C'est un leurre qui se concrétise sur le terrain par la mise en place de méthodes de management à la hussarde sans aucune efficacité pédagogique : le décret sur les EPLE est réduit à l'impression d'autonomie des seuls responsables et donne la décision finale sur l'organisation locale des enseignements au chef d'établissement, lequel est ligoté par les indicateurs de performances et les directives.

Comme, cela est rappelé dans le rapport conjoint des IGEN et IGAENR de décembre 2006, « la Constitution du 4 octobre 1958 proclame que « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat ». Cette disposition, reprise par l'article L. 141-1 du code de l'éducation, ne permet donc pas à l'Etat de décentraliser la totalité du service d'éducation. ». Ce que nous avons observé cette année aussi bien concernant la carte scolaire que l'attribution des DGH montre que ce devoir est loin d'être rempli. Il est donc impératif de rappeler à l'Etat ses devoirs.

Mêler ainsi directives et libertés est un cocktail nocif qui ne constitue en rien une autonomie !!

Olivier MARATRA

Le mépris affiché !

Au moment où la plupart d'entre nous vivons la dernière partie de l'année comme une course contre la montre, occupés à la préparation des CCF des certifications intermédiaires, des CAP ou encore du bac... travail laborieux et chronophage s'il en est, le président de la République comme s'il n'avait pas suffisamment mis à mal l'éducation ces cinq années durant, a prononcé un discours de campagne sur l'éducation dans lequel il se propose d'augmenter de 8 heures le temps de travail des enseignants, se justifiant par une « hausse » de salaire de 25%. Si nous n'étions pas en 2012 nous pourrions penser que c'est là un exemple illustrant le fameux slogan de 2007 « travailler plus pour gagner plus » mais non ! C'est bien la proposition de travailler plus pour gagner moins qui est ici faite aux enseignants puisqu'en augmentant, de 45% le temps de travail d'une part et dans le même temps de 25% le salaire d'autre part, c'est bien d'une baisse de salaire de 20% dont il s'agit !!!

Encore un exemple de la méconnaissance totale ou plutôt du mépris affiché pour le métier d'enseignant, dont les 18 heures passées devant les élèves sont trop souvent jetées en pâture à l'opinion publique sans explication ; la manœuvre est indigne d'un chef de l'Etat qui sait bien ou devrait savoir que ces 18 heures ne sont que la partie visible de notre travail, travail qui n'a cessé de s'alourdir ces dernières années. Au delà de l'aspect financier, comment laisser penser que 8 heures de plus sont possibles ? Jusqu'où le mépris pour notre métier peut-il encore aller ?

Sandra LESCURE

Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail

Références :

- loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social article 10 (création de CHSCT)
- décret 2011-184 du 15 février 2011 et décret 2011-774 du 28 juin 2011
- loi 82-453 du 28 mai 1982

Les CHS deviennent des CHSCT au niveau ministériel puis académique et départemental.

Au niveau des EPLE, des CHS doivent être constitués.

Un CHS doit être réuni tous les trimestres. Chaque établissement doit rédiger un D.U., document unique qui doit remonter vers le CHSCT départemental qui remonte les informations vers le CHSCT académique.

Pour être utile, le D.U. doit être rédigé par les personnels de l'établissement. Le D.U. doit être réactualisé tous les ans.

Les représentants des CHSCT sont les garants de l'application de la loi. Ils peuvent aller dans les établissements pour voir ce qui s'y passe. On peut demander le passage d'un expert. Le rectorat a l'obligation de donner aux personnels les informations et les chiffres (Accident du Travail...).

Les ACPMO (Agents Chargés de la Mise en Oeuvre) deviennent des assistants de prévention (ACP Assistant et Conseillers de Prévention).

Les objectifs prioritaires sont l'évaluation et la prévention des risques psycho-sociaux (RPS), des troubles musculo-squelettiques (TMS), des risques liés aux agents cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR). Pour assurer la santé au travail des agents, la médecine préventive doit être renforcée et un bilan de santé des personnels de 50 ans doit être fait.

La visite médicale préventive est obligatoire tous les 5 ans pour tous les agents, de façon plus rapprochée pour les agents de différents ateliers (tous les 2 ans en mécanique automobile, tous les ans en imprimerie)...

Dans chaque établissement vous devez trouver des registres obligatoires où noter les situations à signaler.

Le registre santé et sécurité au travail : Ce registre est ouvert dans chaque service et établissement. Il est tenu à la disposition de l'ensemble des agents et des élèves.

Le registre de signalement d'un danger grave et imminent : Ce registre spécial coté et ouvert au timbre du CHSCT consigne les avis de dangers graves et imminents signalés par un représentant du personnel du CHSCT. Il est tenu sous la responsabilité du chef de service

Le registre de sécurité : ce registre relate les événements en rapport avec le risque incendie.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le registre des fiches de données de sécurité récapitulatif des données techniques de sécurité de tous les produits dangereux utilisés dans l'établissement : produits chimiques de laboratoire, produits d'entretien, peintures, solvants...

Le registre des équipements sportifs.

Béatrice GAUTHIER

Mouvement 2012

Inter

Le mouvement inter vient de se finir : 13 PLP vont entrer dans l'académie alors que 17 en sortent .

Sur 45 demandes (37 ordinaires et 8 spécifiques), 17 collègues obtiennent une affectation, soit juste un bon tiers. Sur les 8 demandes spécifiques, seuls 2 collègues obtiennent leur mutation (=25%). Sur les demandes ordinaires 7 mutations répondent à un Vœu n°1 (= 18.9%).

Aucun stagiaire n'obtient son vœu 1 ; la majorité des stagiaires qui n'ont pas obtenu l'affectation relative à leur premier choix sont nommés sur Versailles. Ces affectations correspondent à des vœux éloignés voire à des extensions.

Si l'on tient compte du fait que de nombreux collègues n'ont pas fait de demande par risque d'obtenir une situation pire que celle qu'ils ont actuellement du fait du mouvement déconcentré, on peut affirmer cette année encore que l'Inter est catastrophique et que le droit à mutation des fonctionnaires est de fait largement remis en cause. Cette année c'est le pompon : le ministère a refusé de faire les chaînes de mutation, au mépris des conséquences sur la vie familiale et l'équilibre psychologique des collègues et leurs conséquences pour le travail qui suit dans un corps de métier déjà très fragilisé.

Intra

Pour l'académie de Limoges, le solde du mouvement inter est déficitaire, mais il ne va pas faciliter le mouvement intra pour autant. Alors que depuis quelques années le rectorat ne veut plus communiquer sur le calibrage des postes qu'il demande au ministère, on constate les dégâts.

En effet, les disciplines des entrants ne sont pas forcément celles les disciplines déficitaires ! Ainsi, il y a 2 entrants en anglais alors que 12 collègues TZR galèrent depuis des années et attendent désespérément de pouvoir se poser sur un poste fixe (de préférence sans complément de service* !). De même en mathématiques.... Par contre aucune entrée en biotechnologie alors que le besoin est important (déficit à minima de 5 postes, sans compter les BMP et autres HSA qui pourraient aisément fournir des supports ! Même constat en STMS, en bois, ou en peinture...

On pourrait penser que ces déficits seraient compensés par la prochaine mise en application de la loi de titularisation des contractuels ; pour le moment le gouvernement ne semble pas prêt à la mettre en application avant 2013. Même alors, on risque fort, comme les stagiaires, de les voir partir dans d'autres académies et de ne pas les voir rentrer avant de longues années.

* *Nouvelles dégradations cette année, alors que les HSA représentent toujours un pourcentage conséquent des DGH, de plus en plus de collègues vont être appelés à faire des compléments de services (en collège, en lycée, dans la ville ou hors la ville !).*

Salaire, conditions de travail, mouvement...rien n'est fait pour encourager les jeunes à entrer dans la carrière, c'est même plutôt le contraire !

Béatrice GAUTHIER

CCREFP du 16 mars 2012

Déclaration de Marie-Thérèse BODO au nom de la FSU

Monsieur le Président de Région,

Concernant la carte scolaire de l'apprentissage nous souhaiterions pour une meilleure lisibilité et une analyse plus complète disposer d'informations complémentaires : taux de pression sur les différentes formations, résultats des examens, pertes d'apprentis en cours de formation.

D'autre part, Monsieur le Président de Région, nous vous remercions de la position que vous avez prise pour la défense de l'enseignement professionnel initial public. Vous avez pu vous rendre compte que si votre objectif est d'offrir un choix plus important dans les voies de formation aux familles, votre volonté d'ouverture de DIMA a été utilisée par le Rectorat pour supprimer les classes de 3^e DP ou futures 3^e Prépro. Chaque décision prise au niveau de l'apprentissage a des répercussions immédiates sur la carte scolaire des Lycées Professionnels. Il y a des êtres humains qui en subissent les conséquences. Il est donc indispensable que des représentants de la FSU soient associés à la préparation de la carte de l'apprentissage si vous voulez en tenir compte.

En ce qui concerne le nombre d'apprentis de niveau IV, la FSU tient à vous rappeler qu'avec la réforme du Bac professionnel, la diminution des redoublements, les élèves qui sortent de 3^e sont de plus en plus jeunes. La formation en apprentissage est loin de convenir à la majorité de ces jeunes pour des raisons aussi bien pédagogiques que d'accueil en entreprise.

La volonté d'augmenter le nombre d'apprentis se fait au détriment d'une formation dont l'objectif principal n'est pas seulement l'acquisition de compétences professionnelles mais aussi la formation du futur citoyen, la construction d'une réflexion critique et l'ouverture à la culture.

Il est regrettable que la politique éducative menée actuellement vise à transformer les jeunes en une main-d'œuvre exploitable le plus tôt possible, un rouage du système économique. Les jeunes ne sont plus considérés comme de futurs citoyens auxquels on donne le temps et les moyens de se construire.

Nous espérons que la préparation de la rentrée prochaine se fera dans des conditions plus sereines et que le critère principal ne sera pas celui du budget mais bien l'intérêt de la formation des jeunes.

Du copinage au profilage

L'autonomie, joli mot pour masquer la misère, conduit à autant de répartitions différentes qu'il y a d'établissements, empêchant tout étalonnage de la formation des élèves.

A l'heure où se joue la carte scolaire, on peut constater les pratiques différentes selon les établissements.

Alors que certains chefs d'établissement, au mépris de la carotte tendue, se démènent bec et ongles pour obtenir les moyens nécessaires à la réussite du plus grand nombre d'élèves, d'autres plus serviles ou plus cupides privilégient leur carrière ou leur prime.

Ainsi certains refusent pour les DGH de demander les créations de postes nécessaires, et laissent la part belle aux heures supplémentaires et autres compléments de service, faisant fi des demandes de leur Conseil d'Administration, ou s'entourant dans ces derniers de collègues aux ordres.

Cela conduit à l'émiettement des services et contribue à la dégradation des conditions de travail des collègues.

Comme si cela ne suffisait pas d'autres enfin développent le recours au profilage de poste pour favoriser les collègues de leur choix, au détriment de l'équité du mouvement, appuyés dans leurs injustes pratiques par des inspecteurs complaisants.

Enfin on peut ajouter à cela le recrutement « maison » pour les établissements ECLAIR.

Disparition progressive de la notion de fonction publique, disparition progressive de la garantie de l'égalité et l'équité de traitement...

Au moment où se présentent les élections, nous devons envoyer un signal fort et exiger une République intègre et des services publics au service de tous.

Béatrice GAUTHIER

Stage syndical du SNUEP Limousin

Le SNUEP Limousin organise un stage syndical ouvert à tous les professeurs de Lycée Professionnel le mardi 15 mai 2012 à Limoges. Le thème en sera :

La souffrance au travail.

Ce stage sera animé par Christophe Hérou, professeur agrégé de sciences sociales, docteur en sociologie.

Tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat ont droit à un congé maximum de 12 jours par année scolaire pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (textes de références : les lois n° 82-997 du 23.11.82 et n° 84-16 du 11.1.84, titre II - statut de la Fonction Publique et décret n° 84-474 du 15.6.84).

La demande doit être déposée par chaque collègue candidat au stage auprès du supérieur hiérarchique **au plus tard un mois avant la date de début du stage soit au plus tard le vendredi 13 avril 2012.**

* l'autorisation n'est pas délivrée par le supérieur hiérarchique mais l'autorité administrative compétente donc pour nous le Recteur.

* une non-réponse dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à autorisation accordée (le refus, très rare, doit être explicitement motivé et entraîne examen par la réunion suivante de la CAPA compétente).

Les collègues désireux de participer au stage doivent se signaler au plus vite soit :

- en téléphonant à Béatrice Gauthier :
05 55 87 78 49 ou 06 81 24 56 52
- en nous adressant un courriel à :
snuép.limoges@orange.fr

Nous leur adresserons par retour les documents concernant l'organisation du stage et le modèle de lettre nécessaire pour faire leur demande.

Adieu Gilbert

Gilbert Magoutier vient de nous quitter, emporté par la maladie.

C'est avec une grande émotion et une grande tristesse que tous ceux qui l'ont connu ont appris cette terrible nouvelle.

Gilbert, après avoir commencé sa vie professionnelle dans l'industrie, a ensuite embrassé la carrière de Professeur de Lycée Professionnel, enseignant le dessin industriel, notamment au LP Emile Labussière à Limoges. Devenu Chef d'Etablissement, il était depuis 2 ans principal du Collège Cabanis à Brive.

Militant syndicaliste engagé, il n'a jamais hésité à défendre les idées qui étaient les siennes, même quand elles étaient à contre-courant. Nous avons partagé, à la fin des années quatre-vingt, les mêmes idées, les mêmes critiques vis-à-vis de la Fédération à laquelle notre syndicat appartenait alors, puis à partir de 1993, les mêmes combats pour la création de la FSU, puis pour en faire la première Fédération de l'Enseignement.

Homme de conviction, il n'a cessé de se battre au cours de toutes ces années pour le service public laïque d'éducation, contre l'injustice et pour un monde meilleur.

Après une vie largement consacrée aux autres, il allait pouvoir bénéficier, à la fin de cette année scolaire, d'une retraite bien méritée, penser un peu plus à lui et se consacrer pleinement à ses passions, la musique et à Beaumont en Corrèze, le village de son enfance dont il était devenu conseiller municipal. La maladie ne le lui aura pas permis.

Accompagné d'une foule nombreuse de collègues et d'amis, il a été enterré dans le petit cimetière de Beaumont où il repose.

Gilbert, tous les camarades qui t'ont côtoyé pendant toutes ces années, pleurent aujourd'hui ton absence. Ils ne t'oublieront pas.

Le SNUEP-FSU présente à ses parents, à sa compagne, à ses enfants toutes ses condoléances.

Claude GAUTHIER

Contractuels :

Le texte sur la titularisation des contractuels a été voté par le parlement : loi 2012-347 du 12 mars 2012.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025489865&dateTexte=&categorieLien=id>

Le texte, complexe, devrait permettre selon les estimations du ministère de l'Éducation nationale, de titulariser 9 965 personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (5 250 agents en CDI et 4 715 en CDD) . S'il constitue une avancée intéressante pour les collègues concernés, il laissera malheureusement sur le carreau un nombre important d'autres collègues.

Certains collègues peuvent être éligibles aux deux dispositions, d'autres à une seule des deux. Selon les situations de durée de services et de quotité, il semble que des collègues pourront être CDIsables et titularisables, d'autres ne seront pas CDIsables mais pourront être titularisables, d'autres enfin pourront être CDIsables mais pas titularisables.

Le service DP4, interrogé à la parution de la loi, ne s'était pas encore penché sur le texte. Le ministère n'a pas l'air de vouloir le mettre en œuvre avant 2013. A nous de les presser pour faire appliquer la loi.

Pensez à nous faire passer votre fiche, pour le calcul de votre situation.

Béatrice GAUTHIER

SNUEP LIMOUSIN Pour l'Enseignement Professionnel Public
Bulletin trimestriel du SNUEP-FSU Section Académie de Limoges

CPPAP : 1012 S 06224. Dépôt légal : à parution

Directrice de publication : M.T. BODO

Réalisation : C. GAUTHIER

Imprimé par nos soins 26 avenue Guynemer 19100 BRIVE

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

**SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS**

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

**LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

**Caisse de Crédit Mutuel
Enseignant de Limoges**

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges

Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97

e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

Crédit Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr